



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale  
des affaires culturelles

Pôle Architecture  
et Patrimoine

ARRÊTÉ n° 2011 1104 - 0002  
portant inscription au titre des Monuments  
Historiques de la chapelle de l'ancien couvent des  
Récollets à Montpellier (Hérault)

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon**  
**Préfet de l'Hérault**  
**Officier de la Légion d'Honneur**

- VU** le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
- VU** le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** l'arrêté n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux Monuments Historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ;
- VU** l'avis de la Commission régionale du patrimoine et des sites de la région Languedoc-Roussillon entendue, en sa séance du 16 novembre 2010 ;
- VU** les autres pièces produites et jointes au dossier ;
- VU** La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 22 mars 2011,
- VU** les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que la chapelle de l'ancien couvent des Récollets à MONTPELLIER (Hérault) présente sur le plan de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de l'importance pour l'histoire religieuse de Montpellier de ce témoin des établissements conventuels des 17 et 18e siècles mais également des séminaires du 19e siècle,

**Sur proposition** du directeur régional des affaires culturelles ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :** Est inscrite au titre des monuments historiques la chapelle de l'ancien couvent des Récollets, en totalité, y compris son décor, située rue Proudou à MONTPELLIER (Hérault), sur la parcelle n° 289, d'une contenance de 65a 42ca, figurant au cadastre section CD et appartenant au DEPARTEMENT DE L'HERAULT, par acte antérieur au 1er janvier 1956.

**Article 2 :** Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**Article 3 :** Il sera notifié au préfet du département, au maire et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Montpellier, le 14 avril 2011

**Pour le Préfet**  
et par délégation  
**Le Secrétaire Général**  
pour les Affaires Régionales

**Jean-Christophe BOURSIN**



Département :  
HERAULT

Commune :  
MONTPELLIER

Section : CD  
Feuille : 000 CD 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 05/05/2011  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43

©2010 Ministère du budget, des comptes  
publics et de la réforme de l'État

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Centre des Impôts foncier de :  
Montpellier 1 Centre administratif  
CHAPTAL 34953  
34953 MONTPELLIER Cedex 02  
tél. -fax

*Chapelle des Récollets  
en totalité*

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

